

n° **40**  
Avril 2018



À LA UNE 1-5

ACTUALITÉS 6-7

AGENDA 8

À LIRE/À VOIR 9-10



## Apprentissage et formation professionnelle : une réforme majeure pour accélérer

Leviers essentiels de compétitivité pour les entreprises françaises et pour le pays, la formation professionnelle et l'apprentissage sont au cœur du projet de loi "pour la liberté de choisir son avenir professionnel" qui sera présenté prochainement en conseil des ministres.

### EN CHIFFRES

**13,8**

milliards d'euros sur 5 ans (2018-2022) vont être consacrés au Plan d'investissement dans les compétences, en particulier en direction des personnes les plus éloignées de l'emploi.

**50 %**

des métiers seront transformés dans les 10 ans à venir, impactés notamment par les transitions numériques et écologiques.

**78 %**

des Français considèrent qu'il est important de se former tout au long de la vie.

La DGE et Vous est une publication de la Direction générale des entreprises

ISSN 2431-1529

Directrice de la publication :

Sophie Morin

Contact :

Charlotte Pistre

Conception, rédaction et

réalisation :

agence Pastelle

Crédits photographiques :

Yann Piriou -

iStock/monkeybusinessimages



**Linda Debernardi**

DGE, cheffe du bureau de la formation et de l'emploi industriel

[linda.debernardi@finances.gouv.fr](mailto:linda.debernardi@finances.gouv.fr)

## « La DGE a été attentive à ce que les propositions formulées dans le cadre du projet de réforme aillent bien dans le sens d'une simplification de la vie des entreprises. »

**Le projet de loi résulte à la fois d'un processus de concertation sur l'apprentissage mené entre mi-novembre 2017 et fin janvier 2018, d'une négociation sur l'avenir de la formation professionnelle conduite par les partenaires sociaux ainsi que de mesures décidées par le gouvernement.**

Côté apprentissage, la DGE a participé aux groupes de travail qui ont réuni tous les acteurs parties prenantes : les représentants des ministères concernés (Travail, Éducation nationale, Enseignement supérieur), les réseaux consulaires, Régions de France et les organisations professionnelles représentatives des employeurs et des salariés. Des représentants des apprentis (Association nationale des apprentis de France) et des directeurs de centres de formation d'apprentis (CFA) ont également participé à la concertation. Celle-ci a donné lieu à la rédaction d'un rapport remis fin janvier à Muriel Pénicaud, ministre du Travail. Le projet de transformation de l'apprentissage qui en est issu a été présenté le 9 février à Matignon.

Côté formation professionnelle continue, le projet de réforme s'appuie en partie sur l'Accord national interprofessionnel (ANI) signé par les partenaires sociaux le 22 février 2018. Les orientations et les mesures gouvernementales issues de ce processus ont été présentées le 5 mars 2018 par la ministre du Travail.

### Des enjeux majeurs

La refonte du système de formation dans son ensemble vise à permettre aux entreprises d'investir plus et mieux dans la formation et dans les compétences, facteur essentiel de compétitivité hors coût. Dans le contexte actuel de forte concurrence au niveau mondial, le développement des compétences est en effet une clé essentielle d'adaptation aux mutations. Les compétences et la formation ont un impact direct sur la qualité des produits et sur la capacité d'innovation des entreprises. *A contrario*, notamment du fait de l'importance croissante du numérique, l'absence ou le défaut de formation peut conduire l'entreprise à ne pas pouvoir prendre certaines commandes, voire mettre en péril sa pérennité. À titre d'illustration, la maîtrise du BIM (*Building Information Modeling* ou maquette numérique) est en passe de devenir incontournable dans les projets de construction de bâtiments. Les évolutions liées aux transitions énergétique et numérique, dont le développement de l'intelligence artificielle, vont également prendre une importance croissante dans les besoins en compétences des entreprises. Plus globalement, le défaut de formation dans notre pays nuit aux PME qui cherchent à croître pour devenir des entreprises de taille intermédiaire (ETI).

### Un système plus simple et plus efficace

Permettre aux entreprises d'accomplir les nécessaires efforts de formation suppose la mise en place de conditions adéquates. C'est pourquoi, dans le cadre de la concertation sur l'apprentissage, la DGE a été attentive à ce que les vingt propositions formulées aillent bien dans le sens de la simplification. La réforme doit notamment faciliter le recours à l'apprentissage pour les TPE-PME qui bénéficieront d'aides simplifiées, d'une réglementation plus adaptée du contrat de travail de l'apprenti, de la possibilité d'embaucher des apprentis sans être contraint par le calendrier scolaire, etc.



Le même esprit guide la définition des mesures concernant la formation professionnelle. Ainsi, par exemple, les TPE et PME bénéficieront d'une solidarité financière des grandes entreprises pour faciliter l'accès de leurs salariés à la formation. Le système de financement sera également revu : les entreprises ne paieront plus qu'une seule cotisation formation professionnelle (contribution unique de 1,68 % pour la formation continue et pour l'apprentissage), au lieu de deux aujourd'hui. Cette cotisation sera automatiquement collectée par les Urssaf, ce qui simplifiera les démarches administratives des entreprises. La construction du plan de formation sera fortement simplifiée et l'innovation pédagogique sera encouragée.

### Transition numérique et accompagnement des filières

Au-delà du projet de réforme, la DGE poursuit son action en faveur d'une meilleure prise en compte du système de la formation et de l'enjeu de la formation pour et par les entreprises. Elle vise par exemple au développement des compétences numériques en soutenant la Grande école du numérique (GEN) pour répondre aux besoins des entreprises en la matière. Plus de 400 formations labellisées existent aujourd'hui sur l'ensemble du territoire et près de 10 000 personnes ont déjà été formées dans ce cadre, avec une priorité donnée à la formation des personnes relevant du périmètre QPV (Quartiers prioritaires de la ville).

La DGE participe également, sous l'égide du Conseil national de l'industrie (CNI), à l'accompagnement de l'évolution et du développement des filières. Sur les dix filières confirmées par le Premier ministre, quatre font actuellement l'objet d'une étude diagnostique et prospective du Pipame\*, cofinancée par la DGE sur chacune des filières concernées : industries de santé, aéronautique, eau et chimie.

Enfin, la DGE veille à ce que le monde de l'entreprise soit bien intégré aux campus des métiers et des qualifications, qui regroupent sur des domaines économiques et des territoires définis, des établissements d'enseignement secondaire et supérieur, de formation initiale ou continue avec les acteurs économiques. En lien sur le terrain avec les Direccte, la DGE apporte une expertise sur les dossiers de labellisation des campus dont décide le CNEE (Conseil national éducation économie), en veillant à préserver leur rôle en faveur du rapprochement entre le monde de l'éducation et celui de l'entreprise.

\* Pôle interministériel de prospective et d'anticipation des mutations économiques.

#### Pour en savoir plus :

- Sur les 20 mesures de transformation de l'apprentissage :  
<http://travail-emploi.gouv.fr>  
<http://travail-emploi.gouv.fr>
- Sur les 12 mesures-clés de la réforme de la formation professionnelle :  
<http://travail-emploi.gouv.fr>
- Sur les formations de la Grande école du numérique :  
<https://www.grandeecolenumérique.fr>
- Sur les campus des métiers et des qualifications :  
<http://www.education.gouv.fr>

#### ▶ ESSENTIEL À RETENIR

- **L'investissement dans la formation et les compétences représente un enjeu majeur pour la compétitivité de la France et de ses entreprises.**
- **La transformation de l'apprentissage et celle de la formation professionnelle continue sont deux des trois volets du projet de loi "pour la liberté de choisir son avenir professionnel".**
- **La DGE a participé à la concertation sur l'apprentissage en veillant à ce que les propositions formulées soient de nature à simplifier la vie des entreprises.**



**Jean-Yves Lambert**

*Président de la société Elbi*

**« Il faut valoriser davantage les premiers niveaux de qualification, pour avoir de bons professionnels qui font, et pas seulement qui conçoivent. »**

**La société Elbi, implantée à Saint-Souplets (77), a été créée en 1976 et reprise par Jean-Yves Lambert en 2005. Spécialisée dans la fabrication de vis à billes de précision\* pour des applications dans divers domaines de l'industrie, elle réalise un chiffre d'affaires de huit cent mille à un million d'euros et emploie 12 personnes. Elle forme en permanence un ou deux apprentis et accueille régulièrement des stagiaires de l'enseignement professionnel.**

### **Pourquoi formez-vous des apprentis ?**

Si l'on veut qu'il y ait des professionnels, il faut les former. Je peux avoir besoin de nouveaux collaborateurs mais, dans l'artisanat, on forme aussi les jeunes dans une optique de mutualisation. De plus, l'apprentissage nous oblige à formaliser, à expliciter ce qui est souvent implicite dans le travail quotidien. Cela permet aussi de rester connecté aux évolutions techniques dont les jeunes acquièrent la connaissance en centre de formation. Enfin, cela favorise la cohésion et la continuité intergénérationnelle, chacun devant faire des efforts pour comprendre l'autre.

### **Qu'attendez-vous des pouvoirs publics en ce qui concerne la formation professionnelle et l'apprentissage ?**

Si l'apprentissage est une cause nationale comme affiché, tout le monde doit collaborer pour réduire son déficit d'image. Il faut donc équilibrer les pouvoirs et améliorer la fluidité des relations entre les trois types d'acteurs : employeurs, branches professionnelles et Éducation nationale. Il y a, à tous les niveaux, des lourdeurs administratives qui entraînent des déconnexions entre les besoins et les réponses ou les moyens alloués. Il faudrait notamment simplifier le système d'aides à l'embauche d'apprentis.

### **Selon les éléments dont on dispose aujourd'hui, quel regard portez-vous sur la réforme annoncée ?**

Ce qui est écrit me semble aller dans le bon sens mais reste à préciser. L'un des points très positifs est qu'avec la co-écriture des diplômes par les branches, on va s'appuyer sur les professionnels pour savoir ce qui fait la réalité des métiers. Je ferais néanmoins deux remarques. La première, et c'est crucial, c'est la nécessité de valoriser les premiers niveaux de qualification, de manière à ne pas former seulement des ingénieurs. Il faut mieux formaliser les conditions qui permettent d'avoir des professionnels qui répondent aux besoins réels de production, et donc ne pas pousser tout le monde à aller le plus loin possible. La deuxième chose, c'est qu'il faut reconnaître le temps que l'on passe à former des jeunes. C'est bien de reconnaître la qualité de maître d'apprentissage mais il faut aller plus loin et la valoriser réellement.

\* Mécanisme servant à transformer un mouvement rotatif en mouvement de translation.



**Michel Gordin**

*Professeur enseignant, directeur exécutif du CFA de l'Essec Business School*

« En termes d'insertion, les apprentis trouvent plus vite un emploi car ils ont déjà une expérience professionnelle et sont directement opérationnels. »

**L'École supérieure des sciences économiques et commerciales (Essec) a été, en 1993, la première grande école de management à introduire l'apprentissage dans l'enseignement supérieur. Depuis, son CFA (centre de formation d'apprentis) a accueilli plus de 6500 étudiants-apprentis, formés dans plus de 1200 entreprises.**

### En quoi l'enseignement supérieur se prête-t-il à l'apprentissage ?

Il s'y prête tout à fait dès lors qu'il vise à apprendre un métier, ce qui est le cas pour les étudiants de l'Essec. Ces jeunes, appelés à devenir des cadres intermédiaires ou supérieurs, ont besoin de trois types de compétences : le savoir, le savoir-faire et le savoir-être. Leur acquisition demande de fortes synergies entre le monde de l'entreprise et le monde de la formation. Par ailleurs, le mélange pendant les cours des étudiants suivant la filière apprentissage et ceux suivant la filière traditionnelle permet d'enrichir la formation. Aujourd'hui, on a inversé le principe pédagogique : on observe d'abord et on en infère la connaissance. Enfin, l'apprentissage est un vecteur de promotion sociale. Il permet à des jeunes d'accéder à des études supérieures qu'ils n'auraient pas pu se payer par la voie classique.

### Est-ce qu'un diplômé par apprentissage vaut un diplômé "classique" sur le marché du travail ?

À l'Essec, les exigences en termes de contenu de formation et de niveau pour obtenir le diplôme sont rigoureusement les mêmes. En termes d'insertion, les apprentis trouvent plus vite un emploi car ils sont directement opérationnels. D'ailleurs, deux apprentis sur trois se voient proposer un emploi dans l'entreprise où ils ont fait leur apprentissage. Et le salaire d'embauche des ex-apprentis est, pour certains programmes, en moyenne 15 % supérieur à celui des autres diplômés du même programme.

### Comment jugez-vous la réforme annoncée ?

J'y vois des aspects positifs, notamment ce qui a trait à la certification des CFA et des maîtres d'apprentissage, l'ouverture de l'apprentissage jusqu'à 30 ans et la création de l'agence France Compétences qui met autour de la table l'État, les régions et les partenaires sociaux pour réguler le système. La co-écriture des référentiels et l'harmonisation des coûts de formation entre régions sont aussi de bonnes choses, ainsi que l'allègement des procédures administratives. Tout cela constitue un progrès. Maintenant, restent posées des questions de gouvernance : est-ce que les branches professionnelles sont les mieux à même de piloter l'apprentissage de certains métiers transverses, comme "chef de produit" ou "contrôleur de gestion", qui ne sont pas liés à une branche ? Se pose également pour la formation à ces métiers la question du financement. Nous avons, à l'Essec, un coût de formation élevé. On nous a demandé de le réduire, mais il ne faudrait pas qu'une diminution des coûts entraîne une perte de qualité. Enfin, de quelle manière va-t-on prendre en compte la diversité des situations territoriales ? Toutes ces questions restent à approfondir.



## Présentation de la stratégie française sur l'intelligence artificielle

Le 29 mars 2018, au Collège de France, le président de la République a présenté sa vision et sa stratégie pour faire de la France un pays leader de l'intelligence artificielle. Sous la devise "L'intelligence artificielle au service de l'humain", il a pris trois grands engagements : miser sur les talents, déjà nombreux en France, afin de conforter cet écosystème prometteur ; rassembler les forces en ouvrant les bases de données massives existant en France afin de les exploiter au mieux, en accompagnant cette politique par un cadre solide de protection des données personnelles ; poser un cadre éthique « en mettant de la transparence et de la loyauté au cœur des algorithmes ». Le président a en outre décidé de relancer le programme France Expérimentation dans différents secteurs. Le premier lien ci-dessous donne accès aux détails de ces engagements. Le second permet de revoir en vidéo la journée de présentation et de réflexion où sont intervenus notamment Mounir Mahjoubi, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, en charge du Numérique, et Cédric Villani, député et lauréat de la médaille Fields, auteur du rapport sur l'IA remis au gouvernement.

<https://www.aiforhumanity.fr>  
<https://www.economie.gouv.fr>



## "Action cœur de ville" : 222 villes vont bénéficier du Plan national

Dans le cadre du plan "Action cœur de ville", le ministre de la Cohésion des territoires a annoncé, le 27 mars 2018, que 222 villes réparties dans toutes les régions bénéficieraient d'une convention de revitalisation sur 5 ans pour redynamiser leur centre-ville. Élaboré à partir d'une large concertation, le plan vise à faciliter et à soutenir le travail des collectivités locales, à inciter les acteurs du logement, du commerce et de l'urbanisme à réinvestir les centres-villes, à favoriser le maintien ou l'implantation d'activités en cœur de ville. Chaque convention reposera sur 5 axes structurants : développer une offre attractive de l'habitat en centre-ville ; favoriser un développement économique et commercial équilibré ; développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ; mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ; fournir l'accès aux équipements et services publics.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



## Baromètre "Les jeunes et l'industrie" : confiance en hausse

L'évolution des représentations des jeunes sur le secteur industriel a été dévoilée pendant la 8<sup>e</sup> édition de la Semaine de l'industrie, le 26 mars 2018. L'industrie française attire-t-elle les lycéens ? Quelle image en ont-ils ? Est-ce un secteur porteur en termes d'emploi, d'avenir, d'innovation ? Pour répondre à ces questions, Arts et Métiers a publié la 6<sup>e</sup> édition de son baromètre annuel, enquête réalisée par OpinionWay auprès de 500 lycéens des filières scientifiques et technologiques. Parmi les chiffres marquants : 47 % de ces lycéens souhaitent travailler dans l'industrie (+2 points depuis 2013) ; 65 % sont confiants dans l'avenir de l'industrie en France (**+27 points depuis 2013**). Voir les résultats de l'enquête :

<https://artsetmetiers.fr>



## Standict.eu : renforcer la présence européenne dans les activités de normalisation du numérique

Le premier appel ouvert du projet européen standICT.eu a été lancé en mars. Ce projet, dont le principe a été proposé et soutenu par la France, vise à renforcer la présence européenne dans les activités de normalisation du numérique à l'échelle internationale. D'ici 2020, des appels à candidatures seront lancés tous les deux mois pour attribuer des aides forfaitaires à des projets de normalisation portés par des entreprises, des *start-ups*, des associations, des acteurs académiques. Les aides vont de 1 000 euros pour la participation à un événement ponctuel à 8 000 euros pour des projets de normalisation allant jusqu'à 12 mois.

<https://standict.eu>



## Le Swave, première plateforme d'innovation dédiée aux "fintech"

Premier incubateur français dédié à l'innovation dans les services financiers, le Swave a inauguré ses locaux en mars dans la Grande Arche de La Défense. Il accueille 20 jeunes entreprises innovantes, sélectionnées parmi 80 candidatures. Un deuxième appel à candidatures sera lancé cet été. L'incubateur, porté par l'agence Paris & Co, a été initié par la préfecture des Hauts-de-Seine avec le concours de la Direccte d'Île-de-France. Ce programme ambitieux contribuera à donner au premier quartier d'affaires européen et à la place financière de Paris, la capacité à devenir la référence en Europe pour l'innovation financière, stimulant ainsi l'attractivité du territoire et la création d'emplois.

<http://swave.parisandco.paris>



### Le SPôTT “Terra Gers<sup>®</sup>, l’expérience slow tourisme”

Le Comité départemental du tourisme “Destination Gers”, avec le soutien des acteurs gersois, a bénéficié en 2015 d’un contrat de Structuration des pôles touristiques territoriaux (SPôTT) délivré par l’État sur le thème du *slow tourisme*. La Direccte Occitanie accompagne cette démarche depuis l’origine et a notamment dressé le bilan 2017 des principaux axes du SPôTT, dont la structuration de l’offre touristique durable, le soutien au développement de l’itinérance douce... Cette rencontre a permis de rappeler que Mirande accueillera en juin prochain l’assemblée internationale *Cittaslow 2018* qui rassemblera plus de 30 pays.

<https://www.veilleinfotourisme.fr>



### L’industrie de la microélectronique en région Auvergne-Rhône-Alpes

L’industrie de la microélectronique en région Auvergne-Rhône-Alpes occupe une place particulière en France et en Europe. En effet, le territoire accueille des leaders industriels, l’un des *clusters* européens majeurs en la matière et un centre de recherche considéré comme un pôle d’excellence au niveau mondial. Dans une étude spécifique, la Direccte Auvergne-Rhône-Alpes analyse les enjeux économiques ainsi que les problèmes environnementaux, sanitaires, sociaux et éthiques associés à cette filière.

<http://www.calameo.com>



### Intempéries : une cellule d’urgence francilienne pour les entreprises

276 entreprises ont saisi les services de la Direccte d’Île-de-France suite aux crues et à la vague neigeuse de début 2018. Une cellule d’urgence a été activée dès les premières heures des difficultés pour aider les entreprises et les orienter vers les dispositifs ou interlocuteurs les plus adaptés (Urssaf, Bpifrance, Banque de France...). La cellule a géré 56 demandes, dont beaucoup émanant de TPE (transporteurs bloqués par la neige, restaurants installés en bord de Seine...). 220 demandes d’activité partielle ont par ailleurs été instruites (135 pour les inondations et 85 suite aux chutes de neige).

<http://idf.direccte.gouv.fr>



### Conjoncture de l’industrie en France : entre rebond et plafonnement

En ce printemps 2018, l’activité industrielle française reste sur une trajectoire très positive malgré un léger trou d’air en début d’année. L’investissement est dynamique, les effectifs progressent, de même que le niveau de marge même s’il reste trois fois moindre qu’en Allemagne. Avec le retour de la croissance industrielle apparaissent quelques tensions, sur les recrutements notamment. France Industrie a présenté, le 26 mars 2018, un état des lieux de l’industrie et appelé à poursuivre des réformes structurelles de compétitivité coût et hors-coût.

<http://www.coe-rexecode.fr>



▶ AVRIL 2018



1<sup>er</sup> au 30 avril

## Journées Nationales Tourisme & Handicap 2018

À l'occasion de leur 12<sup>e</sup> anniversaire, les Journées Nationales Tourisme & Handicap durent cette année un mois entier. Les événements organisés visent à sensibiliser les personnes en situation de handicap, leurs familles et leurs amis aux structures de tourisme et de loisirs qui ont agi en faveur de l'accessibilité pour tous. Ils s'accompagnent d'animations (visites, balades, initiations...) et d'un accueil privilégié visant à faire de ces journées autant de moments festifs et chaleureux. Cette mobilisation témoigne de l'engagement et des efforts accomplis par les professionnels et prestataires du tourisme pour accueillir toutes les clientèles et pour que les personnes en situation de handicap puissent profiter de leurs loisirs et vacances en toute liberté et autonomie.

**Partout en France**

<https://www.entreprises.gouv.fr>

▶ MAI 2018



22 mai

## Restitution de l'étude Benchmark du marché des CSR (combustibles solides récupération)

**Paris, Centre Pierre Mendès France**



23 mai

## Rendez-vous du commerce

**Paris, Centre Pierre Mendès France**

▶ JUIN 2018



1<sup>er</sup> juin

## Accueil et satisfaction des clientèles touristiques en France

L'État français s'est doté depuis 2011 d'un outil d'évaluation indépendant pour mesurer la qualité d'expérience des visiteurs étrangers en France. Réalisée en 2017, l'étude sur la satisfaction des clientèles touristiques met à jour les décalages compétitifs les plus marquants avec des destinations concurrentes. Elle mesure aussi le chemin parcouru depuis 2013 grâce aux efforts des professionnels et aux mesures prises par le gouvernement. La présentation de l'étude permettra de rappeler aux professionnels les dispositifs qu'ils peuvent utiliser pour améliorer leur qualité d'accueil et de services, en particulier la marque Qualité Tourisme™ et la marque Tourisme & Handicap.

**Paris, Centre Pierre Mendès France**

<https://www.entreprises.gouv.fr>



4 juin

## Séminaire photonique

**Paris, Centre Pierre Mendès France**



6 juin

## Quatrième journée "Start-up innovantes du dispositif médical"

Cette 4<sup>e</sup> édition organisée par le Syndicat national de l'Industrie des technologies médicales (Snitem) en partenariat avec la DGE, est axée sur le franchissement des obstacles pour réussir la mise sur le marché de dispositifs médicaux. Elle accueillera plus de 1 000 participants dont des experts du secteur, des personnalités politiques, des industriels et des *start-ups*. Le but est que de grands leaders internationaux (ETI ou grands groupes français de demain) puissent émerger parmi ces *start-ups*. La DGE souhaite que cette manifestation soit l'occasion de débats sur les leviers stratégiques de réussite du développement des innovations dans le secteur des dispositifs médicaux, tant au niveau national qu'international.

**Paris, Maison de la Chimie**

<https://www.entreprises.gouv.fr>





## Remise du rapport Villani

*Donner un sens à l'intelligence artificielle* : c'est le titre du rapport sur l'IA remis le 28 mars 2018 au Premier ministre par le mathématicien et député de l'Essonne Cédric Villani, qui a conduit la mission sur le sujet de septembre 2017 à mars 2018 avec une équipe réunissant des profils variés. Structuré par des verbes d'action, le sommaire de ce rapport de 235 pages détaille en 6 parties principales et 5 "focus sectoriels" les chemins à suivre pour faire de la France un leader en la matière, comme souhaité par le président de la République (voir la brève d'actualité sur le sujet).

<https://www.aiforhumanity.fr>



## Rapport de la mission "Entreprise et intérêt général"

Le 9 mars 2018, Jean-Dominique Senard, président du groupe Michelin, et Nicole Notat, ancienne secrétaire générale de la CFDT et présidente de Vigeo-Eiris, ont remis aux quatre ministres concernés leur rapport consécutif à la mission "Entreprise et intérêt général" lancée le 5 janvier. Leurs propositions alimenteront le projet de loi de Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE) qui sera présenté en conseil des ministres prochainement. Elles pourraient modifier l'article 1833 du code civil (L. 225-35 du code de commerce) en prévoyant que l'intérêt social de l'entreprise doit être concilié avec les enjeux sociaux et environnementaux.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



## Rapport de la mission sur la revitalisation commerciale des villes moyennes

André Marcon, président honoraire des chambres de commerce et d'industrie de France et maire de Saint-Bonnet-Le-Froid (Haute-Loire), a remis le 15 mars 2018 le rapport d'une mission prospective sur la revitalisation commerciale des villes petites et moyennes. Ce rapport s'inscrit dans le cadre des suites du programme "Action cœur de ville" (voir la brève d'actualité sur le sujet). Sur la thématique du commerce, le gouvernement s'appuiera notamment sur les recommandations du rapport Marcon pour renforcer les mesures prévues dans ce plan, lancer de nouvelles pistes de travail et favoriser de nouvelles initiatives.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



## Les Français et la montagne en hiver

Dans le cadre du "Suivi de la Demande Touristique des Français" (SDT), la DGE a fait réaliser une étude ponctuelle pour mieux cerner un segment spécifique important : la montagne en hiver. Il s'agissait de mesurer les attentes des Français en la matière, aussi bien de ceux qui y vont régulièrement que de ceux qui aimeraient y aller. L'enquête a été menée fin 2017, auprès de 2875 individus. Les résultats présentés dans ce document ont vocation à compléter la connaissance du tourisme en France et à alimenter les réflexions sur l'offre et son évolution dans les prochaines années.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



## Retour en vidéo sur le forum Entreprises en action(s) !

Le forum Entreprises en action(s) ! a réuni le 28 mars 2018 à Bercy des épargnants, des entreprises et des représentants du secteur financier afin d'identifier les moyens de dynamiser à la fois l'épargne des Français et les entreprises. Dans son discours de clôture, Bruno Le Maire a notamment évoqué quatre piliers pour renouveler le financement de l'économie : la transformation fiscale, l'épargne des Français, un accès plus facile aux marchés de capitaux et la mobilisation des investisseurs institutionnels. L'ensemble du forum peut être visionné ici :

<https://www.economie.gouv.fr>



## Retour en vidéo sur Bercy Financements Export (BFE)

Plus de 400 professionnels des financements export publics et privés (entreprises, banques, acteurs institutionnels...), se sont retrouvés le 8 mars 2018 pour l'événement Bercy Financements Export (BFE). Celui-ci est organisé chaque année par le ministère de l'Économie et des Finances afin de présenter les nouveautés et enjeux du soutien financier public accordé aux entreprises exportatrices pour les accompagner dans leur développement à l'international. L'édition 2018 a mis à l'honneur les réformes du financement et de l'accompagnement à l'export élaborées dans le cadre du volet international du Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE), afin de favoriser la conquête de marchés à l'international par les PME. On peut revoir ici le direct vidéo de la matinée de cet événement :

<https://www.economie.gouv.fr>



## Tableau de bord de l'entrepreneuriat en France

Business France publie son premier "Tableau de bord de l'entrepreneuriat". Le directeur général de Business France observe en préambule que « deux facteurs contribuent à propulser l'esprit entrepreneurial sur le devant de la scène économique : la 4<sup>e</sup> révolution industrielle en cours et la psychologie de l'individu contemporain, qui voit dans l'entrepreneuriat un projet de vie ». Après une brève introduction autour de quelques chiffres clés (591 000 entreprises créées en France en 2017, soit 6,7 % de plus qu'en 2016...), l'étude détaille 5 indicateurs de l'entrepreneuriat en France et fait un focus sur 10 entreprises emblématiques de la réussite à l'international.

<https://www.businessfrance.fr>



## Retour en vidéo sur les 2<sup>e</sup> rendez-vous de l'Artisanat

"L'artisan, animateur des territoires et acteur de l'économie de proximité" était le thème des 2<sup>e</sup> rendez-vous de l'Artisanat qui se sont déroulés à Bercy le 12 décembre 2017. Cette rencontre a permis de présenter plusieurs initiatives locales et de démontrer que l'artisan est au cœur de l'économie de proximité et source de nombreuses opportunités. Elle a illustré le fait que l'artisan, créateur de lien social, est un acteur de premier plan pour le dynamisme et la vitalité des territoires. Deux vidéos permettent de revivre ces 2<sup>e</sup> rendez-vous de l'Artisanat : un résumé de 17 minutes et l'intégralité du colloque :

<https://www.entreprises.gouv.fr>



## Tableau de bord mensuel des services marchands - Résultats de décembre 2017

La production des services marchands non financiers a légèrement augmenté en décembre 2017 (+0,2 % après +0,1 %) avec un chiffre d'affaires en augmentation pour le 4<sup>e</sup> mois consécutif. Le rebond des activités de services administratifs et de soutien et des activités spécialisées, scientifiques et techniques, a été largement atténué par la baisse quasi générale des autres grands secteurs. Au 4<sup>e</sup> trimestre 2017, les prix de production des services vendus sur l'ensemble des marchés (aux entreprises et aux ménages) sont restés stables. En janvier 2018, les créations d'entreprises de services marchands non financiers ont rebondi après le fléchissement du mois précédent.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



## Tableau de bord de l'emploi salarié - 4<sup>e</sup> trimestre 2017

La croissance de l'emploi s'est amplifiée au 4<sup>e</sup> trimestre 2017. La hausse de l'emploi salarié total (direct et intérim) a nettement accéléré : +71 600 salariés après +40 000 au 3<sup>e</sup> trimestre. Cette reprise a été portée par l'accroissement aussi bien de l'emploi direct que de l'emploi intérimaire. Dans l'industrie, l'emploi direct a renoué avec la croissance pour la première fois depuis 2001. Dans le secteur de la construction, la reprise de l'emploi total (intérim inclus) s'est affirmée, de même celle de l'emploi tertiaire marchand. Sur un an, par rapport au 4<sup>e</sup> trimestre 2016, l'emploi total a progressé de 263 800 salariés.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



## Bulletin trimestriel de conjoncture industrielle - 4<sup>e</sup> trimestre 2017 (bilan 2017)

La production manufacturière bondit au 4<sup>e</sup> trimestre 2017 (+2,5 % après +0,8 %), portée par une croissance de l'ensemble des activités : biens d'investissement (+3,4 % après +1,9 %), biens de consommation (+2,5 % après -0,9 %) et biens intermédiaires (+1,5 % après +1,1 %). La production manufacturière croît de 2,7 % sur l'ensemble de l'année. Les prix de production pour l'ensemble des marchés se redressent (+0,8 % après -0,3 %), en partie du fait des hausses du prix du pétrole et des prix des matières premières industrielles. À la faveur de ventes aéronautiques exceptionnelles, le déficit manufacturier (-11,2 Mds€) s'atténue nettement, de 2,1 Mds€.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



## 4 Pages n° 81 - Les hébergements collectifs touristiques en 2017 : une fréquentation record de 429 millions de nuitées

En 2017, la fréquentation des hébergements collectifs touristiques de France métropolitaine progresse de 5,6 %, soit 23 millions de nuitées supplémentaires par rapport à 2016. Elle atteint ainsi un niveau record. La hausse concerne tous les types d'hébergement et la clientèle résidente comme non résidente. Dans l'hôtellerie, le nombre de nuitées des non-résidents augmente fortement (+8,8 %), du fait notamment des clientèles américaine et chinoise. Dans les campings, l'engouement des résidents ne se dément pas (+6 %). Dans les hôtels comme dans les campings, le haut de gamme tire la fréquentation. En effet, les capacités d'accueil et les taux d'occupation sont de plus en plus élevés pour les établissements les mieux classés.

<https://www.entreprises.gouv.fr>